



Cahier d'acteurs

sur le projet de canalisation de transport
de gaz naturel : **ARC DE DIERREY**

Les cahiers d'acteurs

consistent en l'édition "papier" du **point de vue d'acteurs "institutionnels"** soucieux de faire porter à la connaissance du public leur point de vue sur le projet ou le thème soumis au débat public.

Le Regroupement des Organismes de Sauvegarde de l'Oise s'exprime sur le projet de canalisation de transport de gaz naturel appelé Arc de Dierrey et dont le maître d'ouvrage est GRTgaz.

Les propos tenus dans le présent document n'engagent que leur auteur et non la CPDP.



R.O.S.O. - Regroupement des
Organismes de Sauvegarde de l'Oise
86, rue de la Libération
60530 Le Mesnil en Thelle
Tél. 03 44 74 93 50

Regroupement des Organismes de Sauvegarde de l'Oise

Association Loi de 1901 N°6149 - Beauvais le 16-12-75 (J.O. du 22-01-76)
Agréée au titre de la protection de l'environnement dans le cadre
du Département de l'Oise par arrêté préfectoral du 7 juin 2006.



Présentation du Regroupement des Organismes de Sauvegarde de l'Oise (R.O.S.O.)

Historique

Le préfet Lalanne réunit en janvier 1975 les associations intéressées par la protection du cadre de vie dans le département de l'Oise. Après plusieurs réunions de concertation, les associations décident de se regrouper et la déclaration du R.O.S.O. est déposée en préfecture de l'Oise le 16 décembre 1975, et publiée au journal officiel du 22 janvier 1976. Plus de 80 associations sont aujourd'hui membres du R.O.S.O.

Ouvert à tous les organismes de l'Oise concernés par la défense et l'amélioration de la qualité de vie et de l'environnement, le R.O.S.O. n'entend ni absorber les associations, ni se substituer à leurs libres initiatives, mais les supporter, voir jusqu'aux contentieux juridiques.

Il est essentiellement une structure de dialogue et de concertation :

- entre les associations elles-mêmes, provoquant la mise en commun de réflexions, compétences, expériences, propositions.
- avec les pouvoirs publics, et organismes publics, en prenant part à toutes actions susceptibles de préserver ou d'améliorer l'environnement et le cadre de vie et de favoriser le développement durable.

Buts du R.O.S.O.

Les buts essentiels du R.O.S.O. sont :

- rassembler et coordonner les organismes qui, chacun dans leur domaine, sont concernés par la protection de l'environnement ;
- contribuer à définir les objectifs et les moyens d'une politique départementale de l'environnement et de la qualité de la vie en conciliation avec les nécessités économiques et sociales ;
- élaborer, animer, favoriser les actions tendant à ces objectifs ;
- être le porte-parole de ses associations en vue, notamment, d'assurer leur défense et d'assumer leur représentation au sein des organismes départementaux, régionaux et nationaux ainsi que devant les tribunaux ;
- travailler en liaison avec les pouvoirs publics et organismes privés.

Interconnexion du projet "Arc de Dierrey" avec la problématique énergétique

En préambule à l'étude environnementale du fuseau traversant le département de l'Oise, le R.O.S.O. souhaite aborder la question du projet "Arc de Dierrey" sous l'aspect plus général de la politique de renforcement et de développement du réseau gazier observé au plan national.

L'extrême tension des approvisionnements liée au différend politique et commercial opposant l'Ukraine et la Russie au cours de l'hiver 2008/2009 a démontré de façon aiguë la difficulté du système actuel à sécuriser durablement le réseau gazier national dans un contexte géopolitique de plus en plus imprévisible. **La stratégie consistant à diversifier les sources d'approvisionnement** tout en renforçant le maillage du réseau de transport pourrait apparaître pertinente. Il convient cependant d'analyser une autre cause essentielle qui motive un renforcement du réseau d'une telle

ampleur. Il s'agit des prévisions d'**augmentation de consommation sans précédent (de l'ordre de 30%)** pour couvrir les besoins d'approvisionnement liés au développement du parc de centrales à cycle combiné gaz (CCG) en France (passage de 1GW en 2006 à 20GW en 2030).

Cette augmentation exponentielle du nombre de CCG sur notre territoire n'est à notre sens pas compatible avec les objectifs ambitieux de réduction des émissions de gaz à effet de serre actés dans le cadre du Grenelle de l'Environnement.

Tout d'abord, il faut voir dans le développement des cycles combinés gaz, **une aberration énergétique : "bruler du gaz pour faire de l'électricité"**. Ceci revient à sommer des pertes énergétiques. Il serait plus

judicieux d'arrêter d'installer des systèmes électriques terminaux de chauffage dans les immeubles collectifs pour les remplacer par des chaudières collectives au gaz en bénéficiant du réseau de transport, par exemple.

Le mix énergétique doit s'appliquer aux installations terminales et non uniquement au système de production en amont.

Par ailleurs, une récente étude : "Etat des lieux de la production électrique centralisée (1)" réalisée par le bureau d'étude et de conseil en "Horizon" conclue que l'absence de régulation actée dans la PPI 2009 concernant les projets de CCG conduira à une surcapacité du parc.

Cette surcapacité sera confrontée au problème de rentabilité de ce parc ouvert à la concurrence et qui devra fonctionner à des seuils incompatibles avec les seuls effacements de pointe pour être rentable.

On assistera à une augmentation significative des émissions

Activités du R.O.S.O.

Grâce à son expérience trentenaire, le R.O.S.O. est devenu un interlocuteur privilégié des pouvoirs publics et des collectivités territoriales en matière d'urbanisme et d'environnement dans le département.

Le R.O.S.O. envoie des représentants à la soixantaine des commissions départementales et régionales chargées de la concertation et de la mise en œuvre des dispositions légales et réglementaires tant pour l'environnement que l'urbanisme dans le département et la région.

Tous les ans le R.O.S.O. organise une réunion d'information avec ses adhérents, où il convie l'ensemble des services publics pour débattre sur les sujets environnementaux importants du département, voire de la région. Cette réunion s'est toujours tenue dans un esprit serein et constructif avec les représentants des services : Préfecture (bureau de l'environnement), DIREN, DRIRE, DDE, DDASS, DDAF, ONF, ADEME, PNR... Les représentants mandatés par le R.O.S.O., consultent les dossiers d'enquête publique et font état de leurs remarques pertinentes, sur la protection de l'environnement.

Si nécessaire et en dernier recours, le R.O.S.O. engage les procédures nécessaires auprès des tribunaux dans le cadre de sa mission de défense de l'environnement. Ces trois dernières années le R.O.S.O. a engagé plusieurs procédures auprès du tribunal administratif d'Amiens et a gagné la plupart de ses contentieux.





de CO² liés à la production électrique en France et donc à un résultat contraire aux engagements du Grenelle de l'Environnement.

Actuellement, le parc thermique centralisé charbon/fuel, majoritairement détenu par EDF n'a pas les mêmes objectifs de rentabilité et il est de ce fait essentiellement utilisé en période de pointe et d'extrême pointe.

Sans remettre en question la **modernisation nécessaire de ce parc**, il incombe à l'état par le biais de la PPI de réguler le nombre de CCG sur le territoire, ce qui permettra un dimensionnement **plus cohérent du réseau gazier**, des atteintes environnementales plus faibles et une diminution des émissions de CO² en ligne avec les objectifs du Grenelle de l'Environnement.

Un autre facteur contributif au redimensionnement du **réseau gazier est paradoxalement le développement des énergies renouvelables et plus particulièrement de l'énergie éolienne.**

Cette source d'énergie est par définition intermittente, la multiplication des parcs éoliens ne pouvant en aucun cas assurer un équilibrage sécurisé de ce type de production électrique, pour lisser ce phénomène et sécuriser l'approvisionnement, il est indispensable d'avoir recours à une production thermique classique de substitution (d'où la multiplication démesurée des projets de CCG en France à l'horizon 2020 observée actuellement).

A titre d'exemple, l'Espagne qui s'est fortement engagée dans l'éolien avec un parc de 17000 Mw connaît une explosion des projets de CCG (20 centrales construites et 60 projets depuis 2007) entraînant une augmentation de 3% par an de ses émissions de CO².

A l'heure où la France veut montrer l'exemple, nous assistons à la création d'un mix énergétique, mis en œuvre par des opérateurs privés, qui sous une apparence vertueuse cache en fait un système particulièrement pernicieux. S'il n'est pas régulé, ce processus conduira à des effets contraires à ceux officiellement affichés.

(1) Etude consultable sur internet : www.basseautomne.fr/horizons-ccg.pdf

Contexte local

Il ressort de l'analyse du fuseau d'étude mis au débat qui intéresse le département de l'Oise que l'enjeu stratégique majeur se situe au niveau du **passage de la vallée de l'Oise à hauteur de la commune de Verberie.**

Au cœur de ce fuseau d'étude se trouve le **dernier bio corridor écologique d'intérêt supra-régional** dont l'importance stratégique vient à plusieurs reprises d'être réaffirmée par le CSRPN de Picardie (Conseil scientifique régional du patrimoine naturel) dans le cadre d'un projet d'implantation d'une CCG (arrêté du 15 mai 2009).

Le choix du passage de l'Oise dans ce **secteur déjà très fragile** nous laisse perplexe.

Le passage d'un gazoduc ayant des **répercussions environnementales non négligeables**, le R.O.S.O. souhaite être associé à l'étude fine des possibilités de tracé dans ce secteur.

Le R.O.S.O. demande également que le CSRPN de Picardie soit de nouveau saisi dans le cadre de ce dossier et que le PNR Oise - Pays de France, dont une partie du périmètre se trouve dans le fuseau d'étude, soit **également consulté.**

Enfin, les impacts environnementaux dans ce secteur doivent être intégrés à l'étude environnementale de la création du SCOT (schéma de cohérence territoriale) de la communauté de communes de la Basse Automne.





Synthèse

Dans le contexte actuel de réchauffement climatique et de diminution des ressources, le R.O.S.O. milite pour une politique de sobriété énergétique seule capable d'atteindre les objectifs ambitieux du Grenelle de l'Environnement.

Le recours à un mix énergétique encadré dans son dimensionnement et associé à la mise en application des orientations du Grenelle de l'Environnement en terme d'économie d'énergie (systèmes d'effacement des pointes, isolation des bâtiments, mutualisation des moyens de production, développement de la recherche) est aujourd'hui un impératif.

Les sommes considérables investies dans les systèmes de production et de transport seraient mieux utilisées à subventionner la sobriété énergétique des ménages et des collectivités.

Au travers des lois Grenelle I et II, notre pays s'est engagé vers une économie de bas carbone, plus sobre en énergie, en eau, en terres utilisables par

l'urbanisme. Il est unanimement reconnu que c'est désormais ce type d'économie qui se développera et créera des processus de prospérité.

Chaque projet industriel doit donc être parfaitement Grenello-conditionné, "Arc de Dierrey" ne doit pas échapper à cette analyse.



Le cahier d'acteurs a été rédigé par le Regroupement des Organismes de Sauvegarde de l'Oise

■ Contact à Troyes

Commission particulière du débat public ARC DE DIERREY
2 avenue Maréchal Joffre - 10000 Troyes
Tél : 03 25 46 95 91 - Fax : 03 25 74 37 66
contact@debatpublic-arcdierrey-gaz.org
www.debatpublic-arcdierrey-gaz.org

■ Votre contact presse

presse@debatpublic-arcdierrey-gaz.org



Directeur de publication : Patrick Legrand
Rédaction : Regroupement des Organismes de Sauvegarde de l'Oise
Illustrations : Violette Le-Quéré-Cady (non libres de droit)
Création graphique : Samarkand
Impression : Italic